



CONSEIL D'ETAT

Château cantonal
1014 Lausanne

Office fédéral des routes
Monsieur Rudolf Dieterle
Directeur
3003 Berne

Réf. : PM/14012044

Lausanne, le 5 juillet 2006

Consultation fédérale sur les modifications de diverses ordonnances du droit de la circulation routière, les nouvelles ordonnances sur le contrôle de la circulation routière (OCCR) et l'admission des conducteurs professionnels au transport de personnes et de marchandises par route (OACP)

Monsieur le Directeur,

Nous vous remercions de donner à notre canton la possibilité de vous communiquer nos observations relatives à l'objet cité en titre.

Les autorités de notre canton ont constaté avec satisfaction que les modifications et les nouvelles ordonnances proposées s'inscrivent dans un contexte européen et répondent aux besoins actuels dans le contrôle de la circulation routière ainsi que la formation des conducteurs professionnels.

Nous vous retournons dûment complété le questionnaire que vous avez joint à votre consultation et dans lequel nous vous communiquons nos commentaires ainsi que quelques propositions de modification de texte.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à nos arguments, nous vous prions de croire, Monsieur le Directeur, à l'assurance de notre haute considération.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

LE PRESIDENT

LE CHANCELIER

Pascal Broulis

Vincent Grandjean

Annexe mentionnée

Copies

- SAN
- Office des affaires extérieures